

le p'tit tholusien

• Informations de la commune du THOU - Avril 2023 •

Nouvelle obligation pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et **jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec [Service-Public.fr](https://service-public.fr).

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

Qui est concerné ? Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ». Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

● **À savoir :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

● **À noter :** En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :
- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

Le Budget Communal

Le résultat budgétaire de l'année 2022 laisse un excédent confortable, dû en partie à des dotations supérieures aux attentes, au respect des engagements de sobriété, et permet de proposer un budget 2023 solide, tout en restant attentifs aux événements nationaux et internationaux. L'investissement, en ménageant le recours à l'emprunt pour réduire notre dette fortement, et grâce aux fonds propres que nous y injectons, est malgré tout très ambitieux, avec notamment la deuxième phase des travaux du cœur de bourg, mais également pour la voirie communale et la création d'un skate park et plusieurs aménagements. Réalisation des logements à loyer abordable à la Gare et parcelles à la Chapelle (par des budgets annexes).

Il est aussi un budget d'attente et de provisions pour le gros chantier de revitalisation du centre bourg (rues de la Justice, du Four à Chaux, des Brandettes, du Champ de foire et le début des Barres de la Cure) dont le maître d'ouvrage est le département et pour lequel nous participerons à hauteur de 40 %, estimé à minimum 400 000 €, projet plus que nécessaire, qui se fait attendre du fait du report à plusieurs reprises du département et dont on espère le début des travaux fin 2023, début 2024.

Section Investissement

Recettes

1 036 267,00

FCTVA	130 000,00
Subventions	520 000,00
Emprunt	136 000,00
Fonds propres	250 267,00

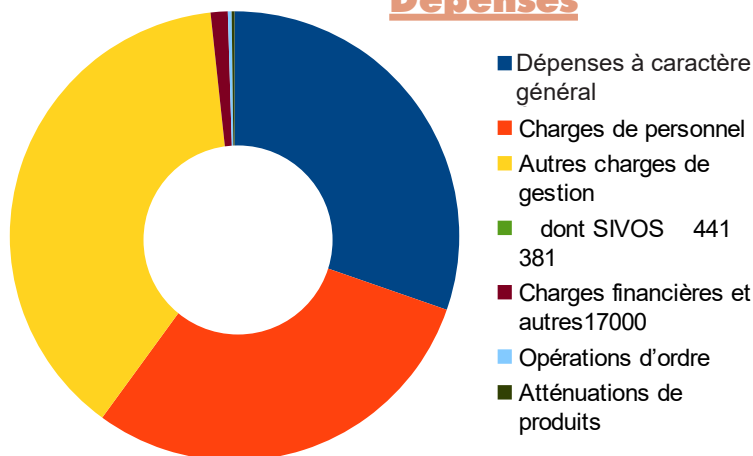
Dépenses

1 036 267,00

Coeur de bourg	571 900,00
Matériel technique	20 000,00
Vidéoprotection	20 000,00
Travaux voirie	130 000,00
Signalétique	10 000,00
Skate park	49 000,00
Equipements divers	13 000,00
Opération d'ordre	56 367,00
Remboursement emprunts	136 000,00
Report 2022	30 000,00

Section Fonctionnement

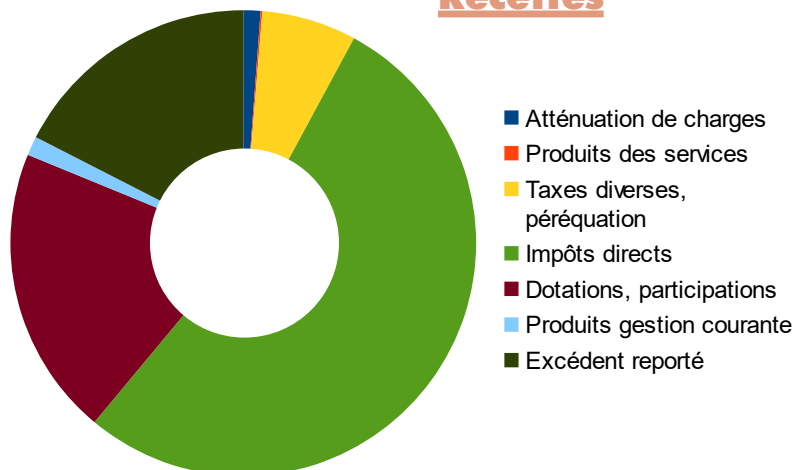
Dépenses



Notre participation aux charges du SIVOS montre les efforts que fait notre commune associée à celle de Landrais pour le bien de nos enfants et le rayonnement de notre vie communale.

Le conseil municipal a reconduit les taux d'imposition des années passées, sachant que la ligne de taxe foncière sur le bâti va augmenter du fait de la hausse des bases de 7,1 % décidée par l'Etat.

Recettes



Les chiffres et diagrammes ci-dessus montrent la hauteur des principaux chapitres du budget.

dimanche 25 juin

Se retrouver pour partager un repas, discuter, échanger sur notre village, se divertir, rire, s'entraider, partager des idées, des connaissances...

Rdv à 9h30, derrière la mairie :

Géocaching



Rdv à midi, derrière la mairie :

Apportez votre pique-nique

Après-midi :

Jeux



Ecole Maternelle

RAPPEL : Les inscriptions pour la rentrée 2023 ont commencé.

Si vous n'avez pas encore inscrit votre enfant, merci de contacter

Mme CHAIGNEAU Audrey
au 05 46 35 08 36

Apparition de termites

Quelques habitants nous ont fait part de l'apparition de termites dans leur maison. Vous pouvez solliciter l'expertise de professionnels qui pourront vous apporter des solutions préventives et curatives pour lutter durablement contre les ennemis destructeurs du bois.



PRINTEMPS DES BIO- DÉCHETS

22 AVRIL
AU 04 MAI

AUNIS SUD
AUNIS ATLANTIQUE

**J'ALLÈGE MA POUBELLE,
JE TRIE MES BIODÉCHETS !**

JE M'ÉQUIPE*

**TOUTES LES DATES
SUR CYCLAD.ORG**

*Sur présentation d'un justificatif de domicile.
Retrait toujours disponible dans chaque mairie et au siège de Cyclad.











Conception : Instant Urbain

B&B SELLERIE

The cushion-man of the Yacht

Sellier, spécialiste du nautisme et du plein air

Réalisation de projets dans le domaine automobile et moto.

Réfection stores bannes et tonnelles.

06.09.33.89.74

barrault.benjamin@orange.fr



Informations de la commune du Thou

Directeur de publication : Christian Brunier - Mise en page : commission communication de la commune
Impression : Imprimerie Rochelaise sur du papier certifié PEFC™ 100% n° 10-31 - 1240
à 950 exemplaires - N° ISSN 2744-0575



Agenda

Agenda

Agenda

Agenda

Sam 29 avril	Ne'Thou'yage - Matinée nettoyage des rues de la commune. Inscription en mairie recommandée. Rdv 9h30 sur 3 sites au choix : derrière la mairie, verger communal à Charmeneuil, place du Chiron
Dim 7 mai	Concours de Belote de l'Association de Parents d'Elèves Le Thou-Landrais Salle des fêtes, renseignements au 06 16 43 18 80
Lun 8 mai	Vide Grenier de l'Association de Parents d'Elèves Le Thou-Landrais Champ de foire, buvette et restauration sur place, réservations au 06 16 43 18 80
Semaine du 9 au 12 mai	« Venez jouer avec vos enfants à l'école maternelle » les familles peuvent venir faire des jeux avec les enfants, Ecole Maternelle 05 46 35 08 36
Sam 13 mai	Atelier de sophrologie en extérieur, gratuit, sans inscription, 10h30, près du podium, drap de bain pour s'étendre à prévoir, renseignements auprès de Jessica Journaud 06 62 63 64 53
Dim 14 mai	Vide Grenier du Thou S'Anime - Concours de palet, Champ de foire, buvette et restauration sur place, réservations au 06 82 34 05 65
Sam 17 juin	Kermesse de l'Association de Parents d'Elèves Le Thou-Landrais Champ de foire, buvette et restauration sur place, renseignements au 06 16 43 18 80
Dim 18 juin	Vide grenier de la Gymnastique volontaire Le Thou Champ de foire, buvette et restauration sur place, réservations au 05 46 35 63 68
Sam 24 juin	Atelier de sophrologie en extérieur, gratuit, sans inscription, 10h30, près du podium, drap de bain pour s'étendre à prévoir, renseignements auprès de Jessica Journaud 06 62 63 64 53
Dim 25 juin	Pique-nique convivial initié par les comités de quartiers du Bourg, champ de foire, Rdv 9h30 pour géocaching et marche dans le village, 12h pique-nique, jeux dans l'après-midi
Vend 30 juin	Fête des Ecoles avec repas sur commande de l'Association de Parents d'Elèves Le Thou-Landrais Champ de foire, renseignements au 06 16 43 18 80
Sam 08 juillet	Fête du Thou organisé par Le Thou S'Anime, champ de foire, animations comme baptêmes en voitures contemporaines et anciennes, concerts, repas, feu d'artifice et plein d'autres surprises.
Sam 29 juillet	Atelier de sophrologie en extérieur, gratuit, sans inscription, 10h30, près du podium, drap de bain pour s'étendre à prévoir, renseignements auprès de Jessica Journaud 06 62 63 64 53
Merc 2 août	Marché de Producteurs , à partir de 18h, repas sur place ou à emporter, pensez à apporter vos couverts, Cinéma en plein air , à partir de 21h30, projection d'un film tout public